

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : Le lundi 16 mars 2026

Informations générales

Prénom : ASIC Hosting Canada inc.
Nom : (ASIC)
Numéro de dossier : R-4333-2026
Courriel : dduhamel@fasken.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Légalité de la Demande du Distributeur et du Décret

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : ASIC exerce ses activités dans le domaine des infrastructures numériques et énergétiques, en concevant, développant et exploitant des centres de données écoénergétiques destinés notamment aux charges de calcul intensif, à l'intelligence artificielle et au traitement de données à grande échelle. L'entreprise se distingue par une approche intégrée visant à traiter les centres de données comme des infrastructures énergétiques, notamment par la récupération et la valorisation de la chaleur résiduelle du calcul afin de l'intégrer à des usages industriels, municipaux ou communautaires. ASIC entend questionner la légalité de la Demande du Distributeur et du décret.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : ASIC entend recommander de rejeter la Demande du Distributeur.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : ASIC entend questionner le Distributeur sur la Demande et entend fournir des représentations écrites ou orales à ce sujet.

Sujet no. 2

Sujet : La création d'une catégorie de consommateurs CD et du tarif associé

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : En plus de l'intérêt décrit au sujet 1, ASIC entend questionner la légalité de la création d'une catégorie de consommateur CD et le tarif associé. ASIC entend démontrer que la demande du Distributeur n'est pas justifiée eu égard aux coûts réels assumés par le Distributeur.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : ASIC entend recommander de rejeter la Demande du Distributeur.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : ASIC entend questionner le Distributeur sur la Demande et entend fournir des représentations écrites ou orales à ce sujet.